

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020 À 19 H 00
PAR MICROSOFT TEAM (HUIS CLOS) – DÉCRET 2020-004
ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et 18 novembre 2020**
- 4. Suivi des séances précédentes**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés **202000626 à 202000695 (112 880,90\$)**
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir des fonctionnaires municipaux
 - 5.3 État des comptes au 25 novembre 2020
- 6. Correspondance**
- 7. Période de questions par courriel à : maire@villeplaisance.com**
- 8. Administration, finances et communication**
 - 8.1 Facture à payer de plus de 5 000\$
 - 8.2 Comité de gestion financière et ressources humaines du 23 novembre 2020
 - 8.3 Démission de Monsieur Raymond Ménard, conseiller
 - 8.4 Contribution au projet « Ski La Seigneurie »
 - 8.5 Parc des Montagnes Noires de Ripon – Projet de partenariat intermunicipal
 - 8.6 Programme d'amélioration à la voirie locale (PAVL) – Volet projets particuliers d'amélioration (18 000\$)
 - 8.7 Vœux de Noël – Journal Les 2 vallées et Journal la Petite-Nation
 - 8.8 Liste des personnes endettées envers la municipalité
 - 8.9 Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) – Paiement partiel - Inondations 2019
 - 8.10 Mandat – Dossier de mise en place de l'exercice de l'équité salariale
 - 8.11 Autorisation de signature pour vente du terrain de stationnement/HLM/Lot 4 853 718/Correction de la résolution #2020-10-203
- 9. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport du directeur du service incendies
 - 9.2 Rapport mensuel Ordures – recyclage – compostage - octobre 2020
 - 9.3 Rapport de la consommation d'eau - Aquatech
 - 9.4 Comité de sécurité publique du 30 novembre 2020
 - 9.5 Demande de dispense – Contrat Tricentris
- 10. Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement
 - 10.2 Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 novembre 2020

- 10.3 Adoption du règlement URB 20-05-47 - Agrandissement de la zone R-b 231
- 10.4 Demande de dérogation mineure – 236-238, rue Martin
- 10.5 Demande d'intervention - Problème de drainage – Chemins de fer Québec-Gatineau Inc.
- 10.6 Planification d'acquisition de terrains pour protéger le périmètre de nos prises d'eau municipale

11. Développement économique

- 11.1 Projet de développement du site des chutes (Hydro-Québec)/Suivi de la réunion de démarrage du 17 novembre 2020/Préparation devis
- 11.2 Adoption du projet des prévisions budgétaires 2021 de la régie intermunicipale du parc industriel régional vert de Papineau

12. Loisirs, santé et bien-être

- 12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des loisirs et de la culture
- 12.2 Projet de radio communautaire – Kool Radio
- 12.3 Patinoire – Saison 2020-2021

13. Transport et voirie

- 13.1 Compte-rendu du comité des travaux publics du 30 novembre 2020

14. Culture et patrimoine

- 14.1 Corporation North Nation Mills Inc. – Maison ancestrale

15. Nouveaux items

- 15.1 Agrandissement de l'école Saint-Cœur de Marie de Ripon et construction d'une nouvelle école primaire à Papineauville : Appui à deux projets prioritaires pour la région de la MRC de Papineau
- 15.2 Demande d'appui de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours – Reddition de comptes

16. Période de questions

17. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 7 décembre 2020 à 19 h 00** par vidéo conférence et à laquelle sont présents : Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau
Luc Galarneau

Richard O'Reilly
Miguel Dicaire

Micheline Cloutier

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Pilon.

Assistent également à la séance Monsieur Benoit Hébert, Directeur général et secrétaire-trésorier.

Monsieur le maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-247

Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéo conférence.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-248

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-249

Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et 18 novembre 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux des séances du 2 et 18 novembre 2020.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-250

Chèques : Journal des déboursés - 202000626 à 202000695

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de novembre 2020;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de novembre totalisant la somme de **112 880,90\$** portant les numéros de déboursés **202000626 à 202000695** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le secrétaire-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-252

Comité de gestion financière et ressources humaines du 23 novembre 2020

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de gestion financière et ressources humaines du 23 novembre 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil demande le vote sur deux (2) items :

- Trois (3) jours additionnels sur la convention relativement à l'absence en cas de maladie pour le COVID-19.

Pour : 4

Contre : 2

Adoptée à la majorité.

- Participation municipale de 50% sur l'assurance collective pour les employés municipaux pour une montant de ±13 000\$.

Pour : 3

Contre : 3

Rejetée.

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations à l'exception de la participation municipale de 50% sur l'assurance collective pour les employés municipaux et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée.

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-253

Démission de Monsieur Raymond Ménard, conseiller

CONSIDÉRANT le dépôt d'une lettre de démission de Monsieur Raymond Ménard en date du 9 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'article de loi 337 de la Loi sur les élections et les référendums municipaux (LERM) qui prévoit qu'à l'intérieur de 12 mois d'une élection, le conseil peut décider de ne pas combler le poste vacant ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Ménard cumule plus de 23 ans à titre de conseiller municipal;

Il est unanimement proposé

QUE ce conseil demande au Maire d'adresser une lettre à Monsieur Raymond Ménard afin de le remercier pour ces 23 années d'implication, de collaboration et d'engagement à titre de conseiller municipal;

QUE ce conseil autorise le Directeur général/Secrétaire-trésorier à faire l'achat d'un cadeau de départ conformément à la politique en fonction des années de services;

QUE ce conseil municipal recommande de ne pas tenir d'élection partielle et d'attendre les élections générales en 2021 et ce conformément à la loi.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-254

Contribution au projet « Ski La Seigneurie » 2021

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la Municipalité de Plaisance confirme sa participation au projet « Ski La Seigneurie » saison 2021, et par conséquent s'engage à investir un montant maximum de 1 000\$ pour l'aménagement du circuit de ski de fond Notre-Dame-De-Bonsecours/Montebello;

QUE ceci permettra à tous les citoyens de Plaisance d'utiliser gratuitement les pistes et d'emprunter gratuitement l'équipement via la boutique de ski du Château Montebello.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-255

Parc des Montagnes Noires de Ripon - Projet de partenariat intermunicipal

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE la Municipalité de Plaisance qu'elle ne participera pas au projet de partenariat intermunicipal « Parc des Montagnes Noire de Ripon » pour la saison 2021.

QUE ce conseil demande qu'un partenariat avec le Ski La Seigneurie soit planifié dans le futur afin que les municipalités puissent participer financièrement aux deux associations et permettre aux amateurs de ski de fond d'avoir une plus grande étendue de territoire pour pratiquer leur sport favori.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-256

Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Monsieur(Madame) le(la) conseiller(ère)

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance approuve les dépenses d'un montant de 18 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-257

Vœux de Noël dans les journaux locaux

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QU'un déboursé n'excédant pas 500\$ (taxes en sus) soit fait pour souhaiter les meilleurs voeux des fêtes et du nouvel an dans le Journal Les 2 vallées et le Journal La Petite-Nation.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.8

Liste des personnes endettées envers la municipalité

Une liste des personnes endettées envers la municipalité a été remis au Directeur général et un premier avis a été envoyé aux personnes qui s'y retrouvent. Le début des procédures conduisant à la vente des immeubles pour taxes impayées.

8.9

Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) – Paiement partiel – Inondations 2019

La municipalité de Plaisance va recevoir une somme de 70 204,80\$. Pour l'ensemble des opérations des inondations de 2019. Attendu que les dépenses totales étaient de 94 207,13\$.

8.10

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-258

Mandat à la firme Altifica – Dossier de mise en place de l'exercice de l'équité salariale

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) d'effectuer l'exercice d'équité salariale avant le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la charge de travail et les courts délais;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil accepte de donner le mandat à la firme Altifica pour mettre en place le dossier d'équité salariale pour un coût de 4 277,07\$ taxes incluses.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.11

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-259

Autorisation de signature pour la vente du terrain de stationnement/HLM/Lot 4 853 718/Correction de la résolution #2020-10-203

CONSIDÉRANT l'entente entre la municipalité de Plaisance et M. Jean-René Berthiaume, propriétaire du 272, rue Desjardins à Plaisance pour la vente du terrain de stationnement adjacent au 272, rue Desjardins et appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu des problèmes d'accumulation d'eau sur le terrain du voisin immédiat situé au coin de la rue Papineau et de la rue Desjardins;

CONSIDÉRANT que des correctifs ont été apportés afin de régler la situation conflictuelle;

CONSIDÉRANT que la municipalité accepte de garder une responsabilité et d'apporter des corrections si nécessaire dans le cas où un litige ou problème survenait de nouveau avec le voisin immédiat;

CONSIDÉRANT que cette vente est faite de la municipalité de Plaisance à Monsieur Jean-René Berthiaume pour la somme de 9 900\$ **sans taxes**;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise la vente du lot # 4 853 718 pour la somme de 9 900\$ **sans taxes**;

QUE ce conseil autorise le Maire, Monsieur Christian Pilon et le Directeur général, Monsieur Benoit Hébert à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapports mensuels du Directeur du service des incendies de Plaisance

Monsieur Sylvain Desjardins, Directeur du service des incendies de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations de novembre 2020.

9.2

Tableaux des tonnages d'octobre 2020 : Ordures/Recyclage/Compostage

Le tableau des tonnages d'octobre 2020 pour les ordures, le recyclage et le compostage est déposé au conseil.

9.3

Rapport de la consommation d'eau - Aquatech

Les rapports de la consommation d'eau de novembre 2020 ont été déposés au conseil.

9.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-260

Comité de sécurité publique du 30 novembre 2020

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de sécurité publique du 30 novembre 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-261

Demande de dispense auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Contrat Tricentris

CONSIDÉRANT les articles 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes et 938.1 du Code municipal donnant notamment au ministre le pouvoir d'autoriser une municipalité à octroyer un contrat sans demander de soumission ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance est membre de Tricentris et, à ce titre, lui confie le tri des matières recyclables provenant de son territoire;

CONSIDÉRANT que l'actuel contrat entre la municipalité et Tricentris vient à échéance le 14 avril 2022;

CONSIDÉRANT les pourvois en contrôle judiciaire et demandes de jugement déclaratoire visant à déclarer nuls les contrats entre Tricentris et la Ville de Laval et la MRC Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le jugement de première instance déclarant que ces contrats ont été conclus illégalement mais autorisant leur maintien en vigueur jusqu'à leur terme;

CONSIDÉRANT que la procédure d'appel de ce jugement est en cours mais viendra vraisemblablement à terme après l'expiration du contrat actuel;

CONSIDÉRANT le projet de loi n° 65 déposé le 24 septembre 2020 par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective;

CONSIDÉRANT que selon l'échéancier prévu par le ministre, la modernisation de la collecte sélective entrerait en vigueur en décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT les conditions de marché actuelles des centres de tri et les délais requis pour procéder aux appels d'offres pour le tri des matières recyclables et pour la collecte et le transport de celles-ci vers le centre de tri ainsi désigné;

CONSIDÉRANT le projet d'entente présenté par Tricentris couvrant la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024 d'une valeur approximative de 25 780\$;

CONSIDÉRANT que, dans les conditions actuelles, il est dans l'intérêt de la municipalité de conclure un contrat sans demande de soumission avec Tricentris;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la municipalité de Plaisance transmette à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de dispense pour la conclusion d'un contrat de tri et conditionnement des matières recyclables avec Tricentris pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service d'urbanisme et environnement dépose un compte rendu de ses réalisations de novembre 2020.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-262

Dépôt du procès-verbal du CCU du 9 novembre 2020

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du CCU en date du 9 novembre 2020 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil entérine les résolutions #20-11-41 à #20-11-44 et les recommandations apportées.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-263

Adoption du règlement URB 20-05-47 concernant l'agrandissement de la Zone résidentielle de basse densité (R-b) 231

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil désire agrandir la Zone résidentielle de moyenne densité (R-b) du secteur de votation 231, à même une partie de la zone résidentielle de basse densité (R-a) du secteur de votation 220;

CONSIDÉRANT que à la suite de la publication d'un avis adressé aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande de participation à un référendum, aucune demande valide n'a été reçue;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil adopte le Règlement numéro URB 20-05-47.

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du Règlement numéro URB 20-05-47

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme à statuer sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil refuse cette demande de dérogation mineure;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-265

Demande d'intervention - Chemins de fer Québec-Gatineau Inc. – problématique de drainage

CONSIDÉRANT que les propriétaires voisins en bordure de la voie ferrée appartenant à l'entreprise Chemins de fer Québec-Gatineau Inc., dont la grande majorité de ces lots sont utilisés à des fins de culture du sol, nécessitant un bon drainage des sols, se retrouvent fréquemment avec des problématiques de collaboration sur ce sujet avec cette entreprise;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent également occasionnellement solliciter l'entreprise Chemins de fer Québec-Gatineau Inc. dans des situations problématiques de drainage à proximité du réseau routier municipal et supérieur pouvant mettre cause la sécurité des infrastructures et des usagers;

CONSIDÉRANT que la collaboration de cette entreprise avec les propriétaires et les municipalités est régulièrement déficiente;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la sécurité ferroviaire (S-3.3., r.2) prévoit des normes d'entretien des voies ferrées, dont l'article 60 indiquant que les ouvrages de drainage doivent être entretenus de manière à assurer l'évacuation des eaux de ruissellement en bordure de la voie ferrée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil municipal demande à la MRC de Papineau, la Fédération Québécoise des municipalités du Québec et le ministère des Transports du Québec à intervenir afin de soutenir les propriétaires et les municipalités concernés dans leurs différentes démarches en matière de problématique de drainage avec ces entreprises de Chemins de fer;

ET

QUE cette présente résolution soit transmise à la MRC de Papineau, la Fédération québécoise des municipalités du Québec, le Ministère des Transports du Québec au service du transport ferroviaire, et l'entreprise Chemins de fer Québec-Gatineau Inc. ;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-266

Planification d'acquisition de terrains pour protéger le périmètre de nos prises d'eau municipale

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Plaisance désire augmenter la sécurité autour de son périmètre d'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT qu'il en dépend de la survie de notre municipalité de garantir un approvisionnement en eau potable de qualité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil accepte de mandater un aviseur légal de la firme Stein-Monast pour accompagner le conseil municipal dans la démarche d'acquisition de propriétés afin d'assurer la protection des prises d'eau municipales;

ATTENDU qu'un premier montant n'excédant pas 2 000\$ sera retenu pour ce service.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

11.1

Projet de développement du site des chutes, Lot 4 852 716 (Hydro-Québec)/ Suivi de la réunion de démarrage du 17 novembre 2020/Préparation de devis

Le compte-rendu de la rencontre de démarrage du 17 novembre est déposé et la firme exp Inc. est à préparer des plans et devis pour inviter des promoteurs pour acquérir les terrains du projet de développement.

11.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-267

Adoption du projet des prévisions budgétaires 2021 de la régie intermunicipale du parc industriel régional vert de Papineau

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour adoption avant le 1^{er} octobre 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière 2021 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Plaisance adoptent les prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec;

ET QUE le secrétaire-trésorier et directeur général soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 1^{er} décembre 2020.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapports mensuels du Directeur des loisirs et de la culture de Plaisance

Monsieur Jason Carrière, Directeur du service des loisirs et de la culture de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations de novembre 2020.

12.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-268

Radio communautaire – Kool Radio

CONSIDÉRANT l'approche de Monsieur Michel Richer auprès de la municipalité afin d'avoir un local pour tenir une radio communautaire;

CONSIDÉRANT que la radio communautaire se fera par le biais d'un OBNL;

CONSIDÉRANT que la municipalité est d'accord avec cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil mandate l'administration à préparer une convention d'entente avec Kool Radio;

QUE ce conseil accepte de participer en offrant un local à la maison des jeunes et à effectuer des petits travaux à moindre coût afin de rendre ce projet viable;

QUE Monsieur Sylvain Desjardins, Directeur des travaux publics est autorisé à engager quelques dépenses afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.3

Patinoire – saison 2020-2021

Le patinage libre seulement est autorisé à la patinoire extérieure pour la saison d'hiver 2020-2021. Afin de respecter les consignes gouvernementale aucun local ne sera disponible pour se réchauffer, mettre ses patins ou l'utilisation des toilettes. Il sera primordial de respecter les normes sanitaires établies afin de conserver cette activité.

13. Transport et voirie

13.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-269

Compte-rendu du Comité des travaux publics du 30 novembre 2020

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du Comité de travaux publics du 30 novembre 2020;

CONSIDÉRANT les tâches à réaliser et les coûts qui s'y rattachent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil adopte le document déposé et mentionné dans le préambule;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à engager les dépenses mentionnées dans le document du 30 novembre 2020 afin de permettre la réalisation des travaux;

QUE le Directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer les déboursés nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Culture et patrimoine

14.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-270

Corporation North Nation Mills Inc. – Maison ancestrale

CONSIDÉRANT qu'une demande de Patrimoine et chutes de Plaisance datée du 10 novembre 2020 a été faite afin d'appuyer le projet de déplacer une maison ancestrale en pièce sur pièce qui se trouve sur la montée Papineau et de l'installer au site des chutes de Plaisance, son emplacement d'origine dans l'ancien village North Nation Mills;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil appui cette demande;

QU'une copie soit envoyée au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, au ministre responsable de l'Outaouais ainsi qu'au conseil des Maires de la MRC de Papineau.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15. Nouveaux items

15.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-271

Agrandissement de l'école Saint-Cœur de Marie de Ripon et construction d'une nouvelle école primaire à Papineauville : Appui à deux projets prioritaires pour la région de la MRC de Papineau

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Cœur-de-Marie de Ripon a toujours un besoin pressant d'agrandissement et que d'autres institutions scolaires sur le territoire de la MRC de Papineau ressentent également cette nécessité d'être remis en bon état, notamment l'école St-Pie-X de Papineauville;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un grand nombre de gestes ont déjà été posés et un grand nombre d'événements ont ainsi été conçus et tenus à travers toute la région afin de supporter les demandes d'agrandissement déposées par la Commission scolaire au Cœur-des-vallées (CSCV) le 30 octobre 2019 auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que la demande d'agrandissement de l'école Saint-Cœur-de-Marie de Ripon, de même que trois autres dossiers ayant fait l'objet de la demande d'agrandissement déposée par la CSCV auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur n'ont malheureusement pas été retenus;

CONSIDÉRANT que lors de la première rencontre officielle du 20 octobre dernier, le conseil d'administration du Centre de services scolaires au Cœur-des-Vallées, a dressé au ministère de l'Éducation, cinq demandes d'ajout d'espace, dont celles-ci-après indiquées, étant les seules sur le territoire de la MRC de Papineau à savoir :

- École Saint-Cœur-de-Marie de Ripon pour l'agrandissement de quatre classes et d'un gymnase ;

- École St-Pie-X de Papineauville pour la reconstruction d'une école de quatorze classes sur les terrains de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

Que la municipalité de Plaisance confirme son appui à ces demandes considérées comme prioritaires pour la région de la MRC de Papineau.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-272

Demande d'appui de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours/Reddition de comptes

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, résolution #2020-11-271;

CONSIDÉRANT la production d'un rapport annuel sur la gestion des eaux est exigé par le ministère des Affaires municipal et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que de plus en plus de responsabilités sont transférées aux municipalités;

CONSIDÉRANT la lourdeur et la complexité du rapport et la disparité entre les rapports d'année en année;

CONSIDÉRANT que les petites municipalités n'ont pas toujours les effectifs nécessaires à leur production;

CONSIDÉRANT les coûts engendrés à la suite de leur production par une firme externe;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil confirme son appui et demande à Monsieur le ministre Mathieu Lacombe, député de la circonscription de Papineau d'intervenir auprès du gouvernement afin que les rapports exigés en matière de la gestion de l'eau potable soient allégés.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.

Période de questions par courriel à : maire@villeplaisance.com

17.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-273

Levée de la séance à 20 h 05

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 7 décembre 2020

_____(signé)_____
Christian Pilon
Maire

_____(signé)_____
Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier